

PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES DE CRÉATION
1^{ER} SEMESTRE 2012

ANNEXE 1

CRITERES

- De droit français, ayant entre 1 an et 10 ans d'existence
Cette durée est susceptible, au cas par cas, d'être modifiée
et justifiant de leur centre d'activité en France,
- Qui sont constituées autour d'un styliste / créateur, ou dans laquelle celui-ci joue un rôle essentiel,
- Réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 000 € minimum, 3 000 000 € maximum,
- Réalisant 15% au minimum de leur CA à l'exportation lors de la première année d'aide du DEFI, et 30% minimum à partir de la deuxième année d'aide,
- Qui n'appartiennent pas à un groupe industriel ou financier,
- Qui disposent d'une fonction de gestion (en interne ou en externe).
- Qui peuvent fournir un dossier de presse pour justifier de leur notoriété,
- Qui sont en règle au regard de la Taxe Affectée au moment de la demande d'aide ainsi que les 3 années précédentes.